



Commune de Vich – Commission de gestion – législature 2021-2026

**Rapport de la Commission de Gestion de Vich**

**Préavis numéro 3 / 2021-2022 relatif à l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles pour la législature 2021 - 2026**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Mesdames Conceicao Danz et Dornier, de Messieurs Ghiste, Schwob et Visinand, s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal 3 / 2021-2026 relatif à l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles pour la législature 2021-2026. Nous avons également rencontré la Municipalité pour en discuter le 22 septembre 2021.

La demande de la Municipalité est conforme au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom art.11). Une telle autorisation nous paraît justifiée afin de permettre à la Municipalité de résoudre rapidement des affaires à caractères imprévisibles et exceptionnelles. Nous relevons que le Conseil communal doit être informé lors de communication de la Municipalité à l'occasion des séances du Conseil et doit figurer obligatoirement dans le rapport de gestion annuel.

Il est à noter que cette autorisation était déjà en place lors de la législature précédente. La Commission de Gestion a également relevé que cette autorisation, a été accordée dans les communes avoisinantes que nous avons contactées avec des plafonds financiers différents d'une commune à l'autre. Notre Municipalité propose dans ce préavis un plafond de 50'000 CHF par cas avec aussi une limite de 100'000 CHF par année (à moins que l'un des montants n'ait fait l'objet d'une demande de crédit rétroactive). Le contenu de ce préavis est donc, de notre point de vue, dans la norme.

Par conséquent, la Commission de Gestion vous recommande d'approuver le préavis municipal 3 / 2021-2026 tel que présenté.

**Pour la Commission de Gestion**

Madame Danz

Monsieur Ghiste

Monsieur Schwob

Madame Dornier

Monsieur Visinand

Vich, le 22 septembre 2021